

Il y a certaines choses à ne pas perdre de vue lorsque nous étudions les moyens de résoudre le problème de la rémunération des femmes au foyer.

On estime généralement que si le taux de participation des femmes dans la population active n'était pas si élevé, il y aurait beaucoup plus d'emplois pour les jeunes qui entrent sur le marché du travail et donc moins de chômage. C'est sans doute vrai dans une certaine mesure, mais c'est un facteur relativement peu important.

La population scolaire du Canada a augmenté de 2.7 millions en 1951 à 6.3 millions en 1971 soit de 230 p. 100. C'est cette augmentation considérable qui nous a amenés à un million de chômeurs. Ce n'est pas faute de créer suffisamment d'emplois. En fait, nous créons des emplois aussi vite que n'importe quel autre pays du monde industrialisé. Mais il y a maintenant énormément de jeunes sur le marché du travail. Monsieur l'Orateur, si vous comparez cette augmentation de 230 p. 100 de la population scolaire avec la hausse de 30 ou 35 p. 100 du taux de participation dans la population active, vous constaterez que c'est là un facteur extrêmement important. Au cours de cette période, la population scolaire a augmenté sept fois plus vite que l'ensemble de la population canadienne.

Il faudrait songer, je pense, à un partage du travail surtout entre bon nombre de femmes mariées qui aimeraient passer plus de temps chez elles et les nombreuses mères au foyer qui aimeraient faire partie de la population active. On pourrait partager les emplois entre les deux et il s'agit là d'un principe intéressant.

Le gouvernement aurait de bonnes raisons d'étudier cette méthode pour résoudre certains de nos problèmes d'emploi. Nous pourrions essayer de satisfaire en même temps les personnes qui désirent faire ces deux choses. Les études effectuées

#### *Allocation à la femme au foyer*

sur le partage d'un emploi entre deux personnes révèlent que la productivité de deux personnes faisant le même travail est nettement supérieure à celle d'une personne qui le fait seule. Lorsque j'étais directeur d'école, j'ai constaté que le partage d'une charge d'enseignement entre deux personnes donnait de bien meilleurs résultats: il se faisait beaucoup plus de travail et la qualité était excellente.

J'aimerais examiner plusieurs autres aspects de ce problème, mais je constate que le temps file. Il faudrait envisager soigneusement l'idée du salaire annuel garanti. Et il y a une notion très importante pour les femmes au foyer, qui est celle de rôle annuel garanti. Il y a dans notre société des personnes, des femmes au foyer et des bénévoles qu'il faut aider. La notion de rôle annuel garanti, assortie d'un salaire annuel garanti, vaut la peine d'être examinée.

Et en fin de compte je pense qu'il va falloir examiner d'un peu plus près le rôle du travail dans notre société, les relations qui unissent la famille et . . .

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Et en fin de compte, vous avez enterré la motion.

**M. McRae:** Je regrette de manquer de temps, monsieur l'Orateur, il y a un autre député qui est prêt à prendre la parole.

**L'Orateur suppléant (M. Turner):** A l'ordre. L'heure réservée à l'étude des bills d'initiative parlementaire est écoulee. Comme nous avons eu un vendredi après-midi très calme, la présidence suggère que tous les députés et tout le personnel passent une belle fin de semaine très calme.

Comme il est 5 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures lundi, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(A 5 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)